

Toi, dont le dieu des vers prend le ton et la voix,
 Pour régler son empire et dispenser ses lois,
 Vois le comble de gloire où mon esprit aspire !
 Quand tu dis qu'Apollon en ma faveur t'inspire,
 Boileau, tu me promets un honneur éternel ;
 Le moindre de tes vers peut me rendre immortel.
 Fais qu'un long avenir de mon nom s'entretienne ;
 Qu'il connaisse ma gloire en admirant la tienne,
 Et que ma renommée, emplissant l'univers,
 Puisse aller aussi loin que le bruit de tes vers !

Poursuivant le cours de ses relations avec Despréaux, Brossette l'entretenait d'affaires politiques, de littérature le plus souvent, et ne craignait pas de mêler la nouvelle pour rire. Il écrivait, le 22 mai 1704, « dans la ville de Vienne, qui n'est qu'à cinq lieues de Lyon, il y a un jésuite, et un jésuite vivant, qui fait, dit-on, des miracles. Son nom est Romeville ; il a demeuré long-temps dans une petite ville nommée La Roche, proche de Genève, et là, par l'attouchement d'une bague merveilleuse qui a été au doigt de saint François-Xavier, et dont ce Père est muni, il a fait des guérisons surprenantes. Plusieurs personnes accouraient à la Roche ; la foule y était grande, mais ce n'était rien, en comparaison du nombre extraordinaire de toutes sortes de gens qui sont allés à Vienne, dès que ce nouveau thaumaturge y a paru. Il y a demeuré environ un mois, et il en est parti un de ces jours pour retourner à la Roche. A l'égard des miracles, tout le monde dit : *J'ai ouï dire*, mais je ne trouve personne qui dise : *J'ai vu*. Cependant le bon Père assure qu'il en a fait, et si cela n'était pas véritable, il ne le dirait pas. On ne lui a pas voulu permettre de paraître publiquement à Lyon, quoiqu'il y ait passé en allant à Vienne et en revenant à la Roche.

« On imprime ici un livre in-4° que j'ai fait, il y a quelques années, mais qui n'avait pas été fait pour être imprimé. Il sera intitulé de cette sorte : *Les Titres du droit civil et canonique rapportés sous les noms français*, etc. Ce livre sera propre